

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2008)
Heft: 2

Vorwort: Devine, si tu peux, et choisis, si tu l'oses
Autor: Vautravers, Alexandre

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



ETH-ZÜRICH

16. April 2008

BIBLIOTHEK

« Devine, si tu peux, et choisis, si tu l'oses » *

Maj EMG Alexandre Vautravers

Rédacteur en chef, RMS+

Les changements et les déclarations de la tête de l'armée ne manquent pas de déboussoler les observateurs depuis le début d'année. La communication interne est malheureuse. La collision d'événements externes et de décisions internes est frappante. Il n'y a en effet pas besoin d'avoir reçu de mention au BAC¹ pour constater l'erreur d'annoncer une élévation du niveau de préparation de l'arme en service de garde (arme améliorée, mouvement de charge effectué) au moment même où l'on retire la munition de poche et où l'on parle de retirer ou de déposer l'arme à l'arsenal. Cette mesure, qui n'a de cohérence que sur le papier et dans l'instruction, ne se justifie pas dans la pratique. Elle n'est en effet ni applicable dans les cas d'engagements subsidiaires (AMBA CENTRO) ni à l'étranger (SWISSCOY). Pire, elle introduit de dangereuses confusions et oblige les commandants à édicter des règles et des ordres supplémentaires.

Au moment où le peuple vote sur les restrictions de vols des Forces aériennes et où la presse bleue fait ses choux gras sur les avions école livrés au Tchad, le DDPS annonce par voie de communiqué l'extension des zones de vol d'entraînement de Pilatus. Et le Conseil fédéral suit le calendrier d'Armasuisse pour demander une rallonge de 404 millions – après un crédit de 627 millions accordé en 2001 et 2003 – dans le cadre du Programme d'armement 2008, afin de maintenir la valeur de combat de 33 chasseurs-bombardiers F/A-18.

La restructuration des Forces terrestres (FT) laisse songeur. On parle désormais ouvertement d'une structure « ingérable », constituée de 29 subordonnés directs. La nouvelle structure met le chef des FT à la tête des Formations d'application et des régions territoriales (11), son remplaçant étant désormais responsable des 18 formations restantes – notamment les formations d'engagement (brigades). Cette mesure à elle seule, malgré son bien-fondé, mériterait un réexamen approfondi des structures mêmes de l'Armée XXI. De plus, elle remet en cause l'unité de l'armée car elle rétablit un clivage entre l'armée d'instruction et celle, soi-disant, d'engagement – reléguée à l'arrière-plan des préoccupations, au patrimoine du Département. Récemment, on est revenu

en arrière sur ce thème en affirmant que l'Armée suisse n'était pas une armée d'engagement : ce qui contredit la pratique actuelle des engagements subsidiaires à outrance.

« A vaincre sans péril, on triomphe sans gloire » pourrait être la devise d'une administration militaire qui à l'évidence se crée ses propres monstres de Frankenstein et se teste elle-même. Les crises sont auto induites.

Les signaux émanant de la nouvelle tête de l'armée sont à ce propos édifiants : il faut consolider et maintenir l'acquis, regagner la vue d'ensemble, revenir aux méthodes éprouvées. Et il faut s'attendre, dans de nombreux domaines, à de véritables retours en arrière : réintroduction des paiements de gallons, réduction du nombre de cadres contractuels, abandon des appels d'offre et retour aux nominations, immobilisation et centralisation des carrières professionnelles pour 3 à 5 ans, création de 4 nouveaux bataillons d'infanterie, pour ne citer que les plus connus. Il manque encore à cette liste trois mesures importantes : la réintroduction d'un concept de mobilisation qui cache son nom sous les anglicismes de « génération de forces » et de « disponibilité opérationnelle », la réduction annoncée des effectifs des corps de troupe et le retour à deux « départs » d'écoles au lieu des trois introduits il y a cinq ans, qui mettent l'infrastructure et le matériel, tout comme le personnel professionnel, à rude épreuve.

Enfin, si l'on se réjouit de la réintroduction des cours de répétition annuels et de la hausse du niveau d'instruction, il faut gérer les conséquences de cette mesure qui oblige désormais les cadres à accomplir entre 4 et 6 semaines de service par année. Le taux de dispense des officiers (50 %) est à ce titre révélateur.

Dans ce contexte, réjouissons-nous de l'aval et de l'aplomb de nos citoyens, dont 68,1 % des votants et la totalité des cantons ont compris le 24 février quels véritables périls nous guettent : la désinformation et le manque de cohérence. La sécurité de la Suisse n'est ni une réforme, ni une étape, ni un jeu de chaises musicales. Elle a besoin d'une véritable vision, cohérente. Elle ne s'obtient pas sans l'adhésion de ceux qui lui donnent leur temps et leur travail. Enfin, elle a un prix.

* Pierre Corneille.

1 Référence à la Base d'aide au commandement, non au Baccalauréat...

elle met en outre en danger la vie humaine.

- C'est pourquoi on s'achemine partout où faire se peut vers des solutions de surveillance technique et électronique : caméras de surveillance, senseurs de mouvement ou thermiques terrestres (ou aéroportés comme des drones).
- Une autre mesure de protection consiste à contrôler et autoriser l'accès à certaines installations ou zones sensibles de manière sélective comme par exemple dans les centrales nucléaires ou les aéroports (la zone de préparation des avions au vol ou l'accès aux aéronefs).
- Une autre technique consiste à créer une zone d'exclusion. Ce fut par exemple le cas lors du sommet du G8 à Evian où l'on créa une bulle aéro-terrestre, excluant tout accès par terre, air ou eau à la zone d'exclusion. Il en va de même aujourd'hui dans les environs de nombreux aéroports pour éviter des tirs de missiles sol-sol ou sol-air sur des avions en phase d'atterrissement ou de décollage.

Conclusion

La protection de nos sociétés modernes hypersensibles passe par une étroite coopération entre les responsables de la sécurité mandatés par le pouvoir politique – armée, gendarmerie, police – et les responsables techniques des installations et infrastructures à protéger. Ces derniers sont les seuls à pouvoir apporter l'expertise nécessaire permettant la meilleure protection au moindre coût. Mais militaires et forces de police sont les seuls à apporter la légitimité politique autorisant dans un état de droit l'usage de la force ou de la violence.

Cette protection de nos sociétés modernes passe aussi par la mise en place d'une solide organisation spécifique, bien dotée en personnel instruit et équipé de matériel performant que l'on nommera *Protection de la Population en Suisse, Sécurité civile en France ou Homeland Security* dans les pays anglo-saxons.

D.J.

ERRATA

Dans l'éditorial RMS N°2/2008, il faut lire que le cdt des Forces terrestres dispose désormais de 12 - et non de 11- subordonnés directs.

Réd.

Parution RMS+

Comme l'an dernier, la RMS+ produira en 2008 huit numéros selon le calendrier suivant : six numéros réguliers (bimestriel) et deux numéros thématiques. Les auteurs intéressés à soumettre des textes peuvent le faire selon l'échéancier suivant et sont encouragés à prendre dès que possible contact avec la rédaction.

≈

1/2008 Développement de l'armée, initiative avions militaires, armes et sécurité
Remise des textes : 7 janvier 2008
Parution : fin février 2008

≈

2/2008 Le feu, DEMOEX Défense, stratégie, terrorisme
Remise des textes : 28 février 2008
Parution : fin mars 2008

≈

3/2008 Humanitaire, opérations de maintien de la Paix, génie et sauvetage
Remise des textes : 17 mars 2008
Parution : début mai 2008

≈

4/2008 Sécurité, sécurité militaire, infanterie, sûreté sectorielle
Remise des textes : 12 mai 2008
Parution : début juillet 2008

≈

Aviation / 2008
Forces aériennes, Tiger-Ersatz
Remise des textes : 30 juin 2008
Parution : début août 2008

≈

5/2008 Logistique, aide au commandement, C4ISTAR, service territorial
Remise des textes : 30 juin 2008
Parution : début août 2008

≈

6/2008 Histoire militaire, infrastructure
Remise des textes : 22 septembre 2008
Parution : mi novembre 2008

≈

Blindés / 2008
Blindés et mécanisés
Remise des textes : 22 septembre 2008
Parution : mi novembre 2008

≈